

Culture Territoire Enfance Jeunesse



“
L'IDENTITÉ DU
TERRITOIRE ”

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (FINANCIERS)

PARTENAIRES ASSOCIATIFS



SOMMAIRE

PRESENTATION DU PARTENARIAT CTEJ - INSE

CARTE DES INTERVENTIONS

Année scolaire 2019-2020

FICHES ACTIONS

- Association Culturelle Rugloise
- Association La Source – La Guéroulde
- INSE – service valorisation du patrimoine

ANNEXE FINANCIERE

CONTRAT CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE

Culture Territoire Enfance Jeunesse

Le contrat Culture territoire Enfance Jeunesse est un dispositif qui s'inscrit dans le projet de Territoire des services à la population de l'Interco Normandie Sud Eure, dont un des objectifs est de **contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en proposant une offre d'éveil éducative diversifiée et de qualité**. Il s'agit d'apporter une dimension éducative et pédagogique au jeune public par le biais de « **projets de créations artistiques** ».

Objectifs

Les objectifs déterminés par l'INSE et les partenaires associés dans le cadre de la politique commune autour de l'action éducative et culturelle, se sont fixés pour objectifs :

- ➔ Créer des liens durables entre les lieux culturels et les établissements scolaires et les structures d'accueil éducatif (Accueils de Loisirs Enfance et Jeunesse, équipements de la Petite Enfance) et leurs acteurs
- ➔ Favoriser et pérenniser les partenariats éducatifs et culturels durables de proximité
- ➔ Favoriser la rencontre entre les enfants, les jeunes et les artistes
- ➔ Développer les pratiques artistiques des enfants et des jeunes, dans et en dehors des lieux éducatifs
- ➔ Contribuer à la création d'une continuité éducative sur les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires)

Une thématique commune

Les partenaires du CTEJ (INSE, Ministère de la culture et Ministère de l'éducation nationale) ainsi que les structures du territoire collaborant au CTEJ, ont retenu un thème fédérateur commun :

« l'identité du territoire »

Structures d'accueil de l'intervention artistique pour 2019 - 2020

Le CTEJ permet de faire collaborer trois structures du territoire de l'INSE :

- L'Association Culturelle de Rugles, (ACR)
- L'Association la Source de la Guéroulde
- L'INSE elle-même via l'Abbaye Saint-Nicolas.

Chacune des structures du territoire proposera, pour l'année scolaire 2019-2020, une intervention artistique distincte, ciblant une tranche d'âge et abordant des disciplines différentes :

- **Les livres et la lecture par l'ACR**, auprès du public Petite Enfance de 0 à 6 ans
- **Les arts plastiques par la Source**, auprès du public cycle 1 de 6 à 12 ans
- **La photographie valorisant le patrimoine par l'INSE**, auprès du public collégien

Equipements (ou établissements) publics bénéficiaires

- Les établissements scolaires publics du territoire intercommunal, de la maternelle au collège, avec :
 - ❖ une classe dite porteuse : qui bénéficiera de l'intervention de l'artiste tout au long du projet
 - ❖ plusieurs classes dites curieuses : qui bénéficieront de l'intervention ponctuelle de l'artiste, afin de faire rayonner le projet plus largement dans l'école .
- Les équipements petite enfance (Multi accueil, Relais Assistants maternels, Lieux d'Accueil enfants parents)
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement enfance et jeunesse (ALSH)

Valorisation des productions

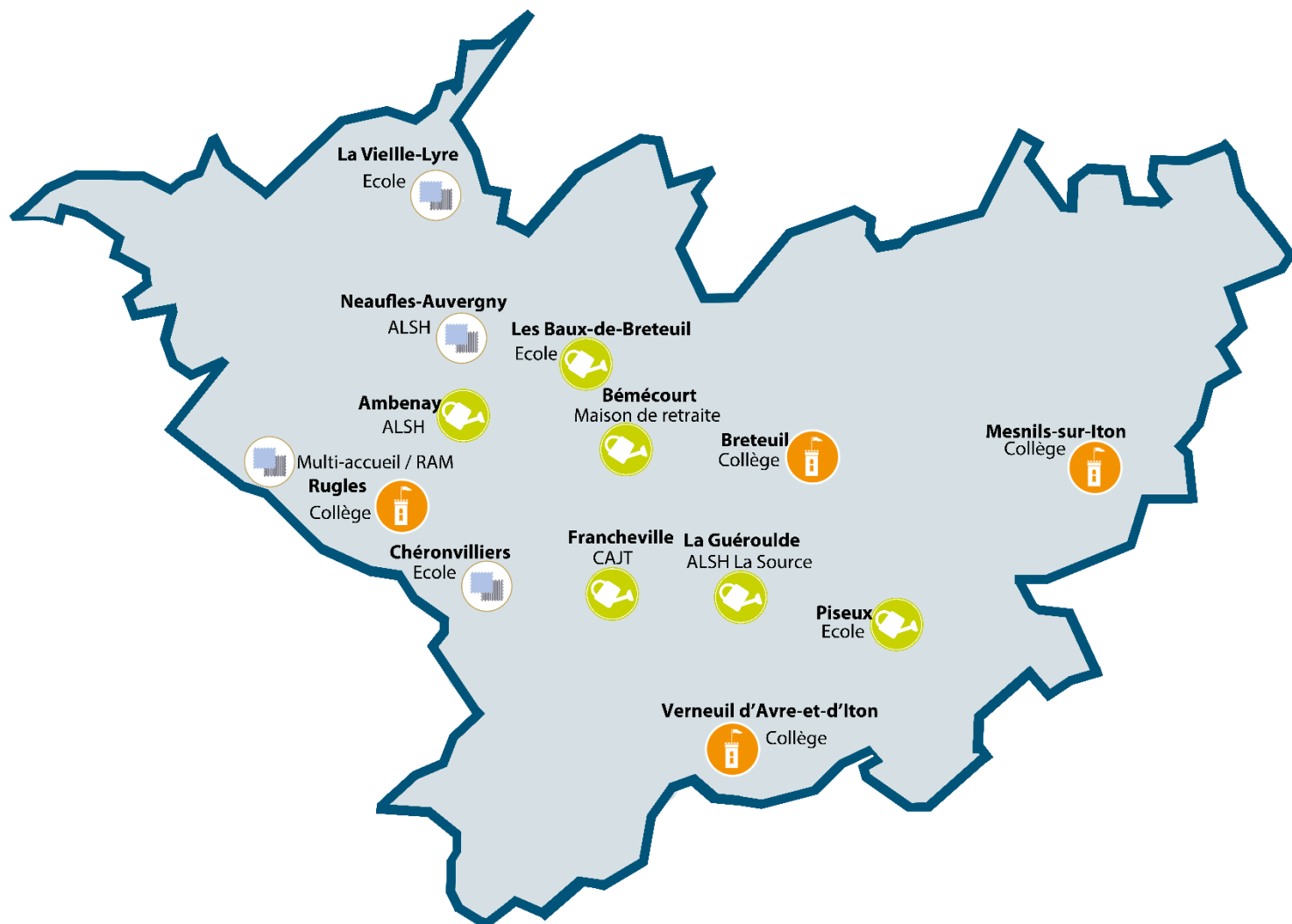
La valorisation des productions se fera à différentes échelles géographiques et temporelles afin qu'elle soit la plus large possible.

- Une valorisation sera organisée dans chaque équipement bénéficiaire (école, ALSH, structure petite enfance) afin de permettre le rayonnement de la production artistique auprès de tous les enfants, les parents et les professionnels de ces structures.
- Chaque structure organisatrice (ACR, la Source, Pôle valorisation du patrimoine) prévoira une valorisation :
 - ❖ Salon du livre et de la Jeunesse pour l'ACR
 - ❖ Exposition annuelle pour La Source
 - ❖ Exposition photos dans les locaux de l'Abbaye Saint Nicolas pour l'INSE

L'INSE réfléchit à la création d'exposition dans des boutiques éphémères au sein des villes pôles (Breteuil, Mesnils-sur-Iton, Rugles et Verneuil d'Avre et d'Iton), afin de valoriser les productions auprès de toute la population du territoire.

L'INSE envisage la création d'un agenda scolaire, illustré des différentes productions réalisées, et qui serait remis à chaque enfant et jeune ayant participé aux ateliers de création artistique de l'année scolaire.

Carte des interventions pour l'année scolaire 2019-2020



Cécile Bonbon, illustratrice
«Bout de familles et bout de tissus»
Public : 0 - 6 ans
avec l'Association Culturelle Rugloise



Amélie Veysièrre, peintre plasticienne
«Je suis un jardin »
Public : 6 - 12 ans
avec l'Association La Source



Frédéric Grimaud, photographe
«Interprétation multimédia des patrimoines»
Public : 12 - 15 ans
avec le service valorisation du Patrimoine INSE

L'illustration

« *Bout de familles - Bout de tissus* »

2 écoles maternelles - 1 Multi-accueil - 1 RAM et 1 ALSH



avec Cécile Bonbon - Illustratrice

Public ciblé : 0-6 ans

Porteur de l'action :



Association
Culturelle
Rugloise

ASSOCIATION CULTURELLE RUGLOISE

La Fenderie – 27250 RUGLES

Contact : Estelle Martin – 06 32 35 07 38 – 06 89 72 44 62

Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - Interco Normandie Sud Eure
« BOUT DE FAMILLES ET BOUT DE TISSUS »

Public concerné :

 PETITE ENFANCE
 ENFANCE
 JEUNESSE

Lieux de l'action

<u>SCOLAIRE</u>	<u>STRUCTURES</u>	<u>EXTRA SCOLAIRE</u>
- Ecole maternelle Chéronvilliers 2 classes (1 PS-MS et 1MS-GS) - Ecole maternelle Vieille-Lyre 2 classes (1 PS-MS et 1MS/GS) Classes porteuses	<u>PETITE ENFANCE</u> Multi accueil de Rugles RAM de Rugles	ALSH Neaufles-Auvergny 2 groupes de 8 enfants

Porteur de l'action	ASSOCIATION CULTURELLE RUGLOISE La Fenderie – 27250 RUGLES Contact : Estelle Martin – 06 32 35 07 38 – 06 89 72 44 62
Domaine d'activité	La littérature jeunesse
Intervenant artistique	Cécile Bonbon -
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éveiller le jeune public au livre, aux histoires et à l'illustration ➤ Bénéficier, dès le plus jeune âge d'une rencontre avec une professionnelle du livre ➤ S'approprier une histoire en fabriquant des supports pour la partager avec les autres publics ➤ Stimuler la créativité des enfants en découvrant différentes matières et notamment textiles
Descriptif de l'action	Dans un premier temps, les enfants des différentes structures visiteront une exposition des créations de Cécile Bonbon issues de son album « Le machin ». Lors des rencontres-ateliers dans les structures, Cécile Bonbon lira le livre « Petit » (dans les structures petites enfances) ou « Dans ma maison » (dans les classes). Suite à son stage de sérigraphie, Cécile Bonbon proposera de réaliser des panneaux de tissus. Le résultat pourra ainsi être facilement exposé à la fin.
<u>Descriptif par structure</u>	
Réalisation de panneaux de tissus.	
Cécile Bonbon propose de réaliser 8 Tenuguis, soit 6 animaux par structure et 2 personnages par classe. Le support sera le même mais la technique différente selon les aptitudes des enfants : <ul style="list-style-type: none"> - Collage de tissu, tampon encreur et tissus prédécoupés pour les plus petits. - Patron, couture pour les plus grands. 	

Structures :	
Multi accueil de Rugles	Public 0-3 ans - 2 groupes de 8 enfants 6 séances d'1h
RAM de Rugles	Public 0-3 ans - 2 groupes de 8 enfants 6 séances d'1h
ALSH de Neaufles-Auvergny	Public 3-6 ans - 2 groupes de 8 enfants 4 séances d'1h30
Ecole maternelle de Chéronvillers	Public : 3-6 ans – classe porteuse PS-MS 2 séances de 1h30 + 1 classe curieuse MS-GS 1 séance de 1 h00
Ecole maternelle de La Vieille-Lyre	Public : 3-6 ans – classe porteuse MS-GS 2 séances 1h30 + 1 classe curieuse : PS / MS 1 séance de 1h00
Déroulement du projet artistique	Le Ténugui est un panneau de tissu d'une dimension définie 90 cm / 35 cm qui peut servir à de nombreuses choses (rideaux sac bandeau foulard, tablier...)
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> - De septembre à décembre : rencontre individuelle de chaque structure - Janvier : Exposition « Le machin » à la bibliothèque de Rugles - Du 10 au 12/02/20 : Lecture des livres dans les structures et 1^{ère} séance d'ateliers. - Du 11 au 13/03/2020 : 2^{ème} séances d'ateliers dans les structures. - Le 14/03/20 : Exposition des créations au Salon de la jeunesse - A partir du 15/03/20 : Développement de l'exposition dans les structures qui ont participé et sur le territoire de l'INSE.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes structures du projet se sont-elles rendues à l'exposition des travaux de Cécile Bonbon en amont des ateliers ? - Les enfants ont-ils été attentifs au temps de lecture ? Quelles ont été leurs réactions ? émotions ? - Les plus grands se sont-ils appropriés l'histoire (ont-ils su la raconter) ? - Lors de la mise en place du temps de création, les enfants ont-ils pris l'initiative d'explorer les tissus disponibles, les différents matériels... ? - Ont-ils su respecter les consignes transmises par Cécile Bonbon ? - Sont-ils entrés directement en contact avec Cécile Bonbon, sans passer par les personnels du multi-accueil, leurs assistantes maternelles, l'enseignante, les animateurs ? - Les créations ont-elles suscité des propositions des enfants ? - Toutes les rencontres planifiées ont-elles eu lieu ? - Combien d'enfants sont venus aux temps de valorisation, le salon de la jeunesse ?
Valorisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Salon du livre et de la jeunesse 2. Exposition globale des œuvres au sein de chaque structure 3. Itinérance de l'exposition sur des structures demandeuses 4. Exposition dans les locaux de l'ACR 5. Possibilité d'emprunt par la suite
Partenaires convention CJEJ INSE	DRAC Normandie – DSDEN de L'Eure

Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - Interco Normandie Sud Eure
BOUT DE FAMILLES ET BOUT DE TISSUS
Porteur de l'action
ASSOCIATION CULTURELLE RUGLOISE
BUDGET

	Montants
Charges spécifiques à l'action	
<i>Achats</i>	
<i>prestations de services /artistes</i>	2 253 €
<i>matières et fournitures</i>	150 €
Services extérieurs	
<i>Locations</i>	500 €
<i>Entretien</i>	
<i>assurances</i>	
Autres services extérieurs	
<i>honoraires</i>	
<i>publicité</i>	
<i>déplacements missions</i>	440 €
restauration	252 €
hébergement	500 €
frais généraux	
<i>frais actions</i>	
<i>charges personnels</i>	1 914 €
Total	6 009 €

Arts plastiques

« *Par monts et par vaux* »

2 écoles élémentaires – 1 ALSH - 1 CAJT et 1 maison de retraite



avec Amélie Veyssière Peintre plasticienne

Public ciblé : 6-12 ans

Porteur de l'action :



ASSOCIATION LA SOURCE – LA GUÉROULDE

3 Rue de la Poultière- La Guéroulde – 27160 BRETEUIL

Contact : Christelle Bodier – 02 32 65 62 48

FICHE ACTION

Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - Interco Normandie Sud Eure

« PAR MONTS ET PAR VAUX »

Public concerné :

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

Lieux de l'action

<u>SCOLAIRE</u>
<p style="text-align: center;"><u>classes du CP au CM2</u></p> <p style="text-align: center;">Ecole de Piseux Classe porteuse CE2 et Ecole des Baux de Breteuil Classe porteuse CM1-CM2</p>

<u>EXTRA SCOLAIRE</u>
<p style="text-align: center;">ALSH d'Ambenay 2 groupes de 7 enfants</p>

<u>STRUCTURES AUTRES</u>
<p>CAJT (centre d'accueil de jour pour les travailleurs handicapés- de Francheville)</p> <p>L'ASTERINA (maison de retraite) de Bémécourt</p> <p>Association La Source à la Guéroulde</p>

Porteur de l'action	ASSOCIATION LA SOURCE – LA GUÉROULDE 3 Rue de la Poulrière- La Guéroulde – 27160 BRETEUIL Contact : Christelle Bodier – 02 32 65 62 48
Domaine d'activité	« Arts plastiques »
Intervenant artistique	Amélie Veyssière – Peintre Plasticienne
Objectifs	Autour du thème de l'identité de territoire, il s'agit d'amener les enfants à se poser la question : comment symboliser notre territoire ?
Descriptif de l'action	Les enfants imagineront et réaliseront des cartes de géographie abstraites et imaginées à l'aide de végétaux

Descriptif par structure

Ecoles : En partenariat avec le Centre d'Accueil de Jour des Travailleurs de Francheville (CAJT) et l'Astérina de Bémécourt, les enfants seront amenés à se poser la question « comment symboliser notre territoire ? ». Ils imagineront et réaliseront des cartes de géographie imaginaires. Ils observeront et expérimenteront des techniques utilisant des végétaux ou s'inspirant de leur forme, de leur texture (empreintes, création de papiers teintés et recherches graphiques à partir de cartes de géographie de leur territoire). L'ensemble des recherches aboutira à la réalisation d'un objet artistique entre l'atlas et l'herbier sur tissus, papier calque et papiers teintés.

ALSH : Création d'un autoportrait s'inspirant de la diversité des formes et des textures des végétaux récoltés dans les alentours. Les enfants réaliseront des papiers colorés (gouache, encre, lavis) qu'ils utiliseront avec les formes des végétaux récoltés pour composer en collage une déclinaison d'autoportraits.

Structures :	
Ecole de Piseux	Public 6-12 ans 14 heures classe porteuse (CM1-CM2) – 24 enfants et 2 classes curieuses - 42 enfants (niveaux multiples) pour 6 heures chacune
Ecole des Baux de Breteuil	Public 6-12 ans 14 heures classe porteuse – 21 enfants (CE2) et 2 classes curieuses- 41 enfants (niveaux multiples) pour 6 heures chacune
ALSH d’Ambenay	Public 6-12 ans - groupes de 7 enfants
La Source – La Guéroulde	Public : 6-11 ans – groupe de 7 enfants (ALSH du territoire)
Maison de retraite l’Astérina de Bémécourt	
CAJT (Travailleurs handicapés) Francheville	
Déroulement du projet artistique	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Récolter des végétaux et observer leurs différentes formes ➡ Observer des cartes ➡ Lister des emplacements
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> - De septembre à octobre : réunion d’information de chaque structure et organisation des recherches dans les classes - Novembre : présentation aux structures du projet et du travail de l’artiste - De décembre à janvier : recherches sans l’artiste des choix des graphismes, territoires, formats etc... - Février / avril 2020 : interventions de l’artiste en alternance avec des phases de recherche en autonomie dans les établissements impliqués dans le projet. - 3 et 4 mai 2020 : montage des livres Atlas et herbiers - Mai à juin 2020 : vernissage et expositions dans les écoles - Juin à septembre 2020 : vernissage et expositions dans différents lieux du territoire INSE
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire d’évaluation en mai 2020 pour les encadrants et l’artiste. - Bilan oral avec les enfants. - Observation tout au long de l’année de l’investissement des encadrants et des jeunes dans le projet, de la capacité des enfants à se concentrer, à coopérer, à s’exprimer et à créer, de la qualité des productions artistiques.
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des productions dans chaque structure, par le biais d’un vernissage et d’une exposition. - Valorisation de toutes les productions lors de la fête annuelle de La Source en septembre 2020.
Partenaires convention CTEJ INSE	DRAC Normandie – DSDEN de l’Eure

Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - Interco Normandie Sud Eure

« PAR MONTS ET PAR VAUX »

Porteur de l'action

La Source - La Guéroulde

BUDGET

	Montants
Charges spécifiques à l'action	
<i>Achats</i>	
<i>prestations de services /artistes</i>	
<i>matières et fournitures</i>	2 294 €
Services extérieurs	
<i>Locations</i>	
<i>Entretien</i>	48 €
<i>assurances</i>	
Autres services extérieurs	
<i>honoraires</i>	5 000 €
<i>publicité</i>	
<i>déplacements missions</i>	221 €
restauration	
hébergement	
frais généraux	
<i>frais actions</i>	1 250 €
<i>charges personnels</i>	4 156 €
Total	12 969 €

Valorisation du Patrimoine

« *Interprétation multimédia des patrimoines* »

4 collèges



avec [Frédéric Grimaud](#) Photographe

Public ciblé : 11-15 ans

Porteur de l'action :



Patrimoine

**SERVICE VALORISATION DU PATRIMOINE
DE L'INSE**

84 Rue du Canon – 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

Contact : Marie-Pierre Mc Auliffe 02 32 32 99 32 – 06 08 08 70 63

FICHE ACTION

Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - Intercos Normandie Sud Eure

INTERPRETATION MULTIMEDIA DES PATRIMOINES

Public concerné :

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

Lieux de l'action

<p><u>SCOLAIRE</u></p> <p>4 collèges publics : Breteuil, Mesnils sur Iton, Rugles, Verneuil</p>	<p><u>EXTRA SCOLAIRE</u></p> <p>ALSH Jeunesse : Rugles et Mesnils sur Iton</p>	<p><u>STRUCTURES AUTRES</u></p>
--	---	--

Porteur de l'action	Service valorisation du patrimoine de l'INSE 84 Rue du Canon – 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton Contact : Marie-Pierre Mc Auliffe 02 32 32 99 32 – 06 08 08 70 63
Domaine d'activité	«Patrimoine»
Intervenant artistique	Frédéric Grimaud (Photographe auteur)
Objectifs	Permettre aux jeunes de s'intéresser à l'identité du territoire par le prisme du patrimoine, grâce à la création contemporaine
Descriptif de l'action	<p>La démarche artistique de Frédéric Grimaud sera pluridisciplinaire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une partie photographique, présentant la vision du patrimoine dans lequel les jeunes évoluent ➤ Une partie multimédia, avec la prise de sons d'ambiance et la réalisation de photographies afin de présenter une POM (Petite Œuvre Multimédia). <p>L'objet de la démarche artistique par la prise de photos est de mettre en valeur les lieux rencontrés dans la vie de tous les jours, de poser un regard nouveau afin de redécouvrir sous de nouveaux angles son essence, son identité et ses détails cachés.</p> <p>Le projet prévoit des temps d'observation et de photographie du patrimoine se trouvant dans un périmètre accessible à pied depuis chacun des collèges. Puis des temps en classe pour mettre en forme numériquement le travail capté lors des déambulations.</p>
Descriptif par structure	
Structures :	
Collège de Breteuil	<ul style="list-style-type: none"> – Intervention auprès d'une classe de 3^{ème} – En association avec une professeur d'arts plastiques, un professeur d'histoire-géographie et une professeure de français. – Répartition des élèves en 4 groupes avec chacun un parcours de prises de vue thématique. – Sur les mois de novembre à décembre 2019 – 16 heures d'intervention auprès des collégiens

Collège de Mesnils sur Iton	<ul style="list-style-type: none"> – Intervention auprès d’une classe de 5^{ème} – En association avec un professeur d’art plastique et un professeur de français – Une thématique dominante : l’eau – Sur les mois de novembre 2019 à janvier 2020 – 16 heures d’intervention auprès des collégiens
Collège de Rugles	<ul style="list-style-type: none"> – Intervention auprès de 2 classes de 3^{ème} – En association avec la documentaliste et un professeur de français. – 2 parcours thématiques identifiés : l’eau (moulin à papier, Risle...) et le fer (ancienne fenderie...) – Sur les mois de novembre à décembre 2019 – 16 heures d’intervention auprès des collégiens
Collège de Verneuil	<ul style="list-style-type: none"> – Intervention auprès d’1 classe de 4^{ème} – Projet en cours de construction avec l’équipe enseignante – 16 heures d’intervention auprès des collégiens
ALSH jeunesse de Mesnils sur Iton et de Rugles	<ul style="list-style-type: none"> – 10 à 12 jeunes âgés de 11 à 15 ans – Une semaine sur les vacances scolaires de février 2020 – Découverte de nouvelles techniques photographiques, avec l’exploitation de prises de vue par un drone, light painting ... – 20 h d’intervention auprès des jeunes
Déroulement du projet artistique	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec l’équipe pédagogique afin de construire la démarche artistique, en pluridisciplinarité - Rencontre avec la classe : présentation du travail de l’artiste auprès des élèves, et présentation du projet artistique - Parcours et déambulation photographique : plusieurs séances de prise de vue lors de promenades en sous-groupe, sur des parcours repérés. Pendant la marche, les élèves prendront des notes écrites de ce qu’ils ressentent, noteront leurs émotions sur ce qu’ils voient. Des sons seront également enregistrés - Des petits Haïkus (petits poème japonais) seront mis en place avec les professeurs de français, à partir des notes écrites - Atelier de montage et retouches numériques et sonores (logiciel Gimp, prises de vue des textes réalisés, lecture des texte et montage des sons prélevés) - Création d’une POM : Petite Œuvre Multimédia
Echéancier	De Novembre 2019 à mai 2020
Evaluation	– Un temps d’évaluation collectif sera organisé sur chaque structure
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> – Valorisation au sein des établissements, – Valorisation commune des 5 projets à l’Abbaye St Nicolas – Valorisation itinérante sur tout le territoire dans le cadre d’un concept de musée éphémère.
Partenaires convention CTEJ INSE	DRAC Normandie – DAAC- Département de l’Eure

Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - Intercosud Eure Normandie

INTERPRETATION MULTIMEDIA DES PATRIMOINES

Porteur de l'action

Service valorisation du patrimoine de l'INSE

BUDGET

	Montants
Charges spécifiques à l'action	
<i>Achats</i>	
<i>prestations de services /artistes</i>	7 560 €
<i>matières et fournitures</i>	1 000 €
Services extérieurs	
<i>Locations</i>	
<i>Entretien</i>	
<i>assurances</i>	
Autres services extérieurs	
<i>honoraires</i>	
<i>publicité</i>	
<i>déplacements missions</i>	1 000 €
restauration	
hébergement	
frais généraux	
<i>frais actions</i>	
<i>charges personnels</i>	720 €
Total	10 280 €

Annexe Financière

DEPENSES	
charges spécifiques à l'action	
prestations de services / de l'artiste	14 813 €
matières et fournitures	4 444 €
services extérieurs	
locations	500 €
entretien	48 €
autres services extérieurs	
publicité	2 000 €
déplacements, mission	1 661 €
restauration	452 €
hébergement	500 €
frais généraux	
semaine ALSH à la Guéroulde	1 250 €
charges de personnels	8 130 €
TOTAL	33 798 €
PRODUITS	
ressources propres	
INSE	10 909 €
subventions	
DRAC	12 280 €
éducation nationale - DASEN	1 800 €
éducation nationale - DAAC	1 000 €
département	5 000 €
ressources indirectes affectées	
Mise à Dispo enseignant à La Source	2 809 €
TOTAL	33 798 €



CONTRAT CULTURE, TERRITOIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

ENTRE D'une part,

L'Etat (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie), représenté par Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, et ci-après désigné par le terme « L'Etat »,

L'Etat (Ministère de l'Education nationale), représenté par Madame Christine GAVINI-CHEVET, Rectrice de la région académique Normandie et ci-après désigné par le terme «L'Etat»,

L'Etat (Ministère de l'Education nationale), représenté par Monsieur Laurent LE MERCIER inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education Nationale de l'Eure, et ci-après désigné par le terme «L'Etat»,

Le Département de l'Eure, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Pascal LEHONGRE, et ci-après désigné par le terme « Le Département », dûment autorisé à signer par décision de la commission permanente du Conseil Départemental, en date du 3 décembre 2018.

Et D'autre part :

L'Intercosud Eure, établissement Public de Coopération Intercommunale, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOULOGNE, en vertu de la délibération N° 2017-001 du 18 janvier 2017, et ci-après désigné, « le bénéficiaire » ou « l'EPCI ».

Préambule

L'Etat, Ministère de la Culture et Ministère de l'Éducation Nationale, dans la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents, réaffirme la priorité gouvernementale portée à l'éducation artistique et culturelle, composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants et visant un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Cette priorité se traduit par l'objectif « 100% EAC » fixé en septembre 2018 par les deux ministères dans le cadre du plan d'action « A l'école des arts et de la culture ». Il s'agit de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité reposant sur le développement des connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes, sur les **différents temps** : le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cette éducation artistique et culturelle commence dès le plus jeune âge, comme le préconise le protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants signé avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en mars 2017.



Le contrat « **Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse** » est un outil privilégié proposé par l'Etat aux collectivités pour déployer sur leur territoire un parcours d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes depuis la toute petite enfance, articulant temps scolaire/hors temps scolaire et reposant sur une synergie entre acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux d'un territoire.

Le Département de L'Eure a adopté à l'unanimité sa nouvelle politique culturelle le 19 mars 2018, par laquelle il affirme sa volonté d'agir pleinement pour le développement culturel du territoire s'articulant autour des enjeux stratégiques : pratiquer, innover, structurer et rayonner. En effet, le Département considère le développement culturel tout à la fois comme un facteur important d'émancipation, de qualité de vie, de développement local, de rayonnement et d'attractivité territoriale.

À travers cette nouvelle politique, le Département identifie des axes thématiques prioritaires, soit parce que faisant partie de ses compétences (lecture publique et enseignements artistiques) soit parce que inscrits dans l'ADN de son histoire culturelle : Impressionnisme, Cinéma, Musiques actuelles, Patrimoine(s) et Spectacle vivant.

Par ailleurs, le Département de l'Eure s'est engagé dans une démarche de dialogue avec les intercommunalités, identifiées comme des territoires de projets pertinents.

A travers sa participation au contrat « Culture, territoire, enfance et jeunesse », le Département souhaite porter son attention à l'ouverture culturelle des collégiens du territoire, public prioritaire de la collectivité départementale.

L'Interco Normandie Sud Eure souhaite dans le cadre de son projet de territoire, et plus précisément autour des axes stratégiques suivants, « construire une identité positive » et « assurer une continuité éducative équitable sur son territoire » œuvrer en matière d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes du territoire intercommunal.

Ce territoire dispose de partenaires associatifs locaux qui développent des projets culturels et ont déjà essaimés des actions en matière d'éducation artistique en direction des publics enfance et jeunesse par l'intermédiaire d'un Contrat Local d'Education artistique et Culturel.

C'est au travers une dynamique partenariale entre l'Etat, le Département de l'Eure, et l'Interco Normandie Sud Eure en y associant les partenaires associatifs tels que l'Association La Source-La Guéroulde, l'Association Culturelle Rugloise, L'Association MJC-Le Silo que se construit ce contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse.

L'Interco Normandie Sud Eure souhaite réaffirmer à travers cette démarche son attachement à :

- Créer des liens durables entre les lieux culturels et les établissements scolaires et les structures d'accueils éducatif (Accueils de Loisirs enfance et jeunesse, équipements de la petite enfance) et leurs acteurs
- Favoriser et pérenniser les partenariats éducatifs et culturels durables de proximité
- Favoriser la rencontre entre les enfants, les jeunes et les artistes
- Développer les pratiques artistiques des enfants et des jeunes, dans et en dehors des lieux éducatifs
- Contribuer à la création d'une continuité éducative sur les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires)

Le Contrat Territoire Enfance Jeunesse s'inscrit dans une démarche plus large, celui du contrat de développement culturel. Il en est la déclinaison du volet enfance jeunesse.

L'État et le Département de l'Eure ont décidé de s'associer pour soutenir le projet de ce territoire en faveur de l'éducation artistique et culturelle des jeunes durant la période 2019 – 2022. La présente convention a donc pour objet de déterminer les engagements respectifs des partenaires signataires durant la période 2019 – 2022.

ARTICLE 1 : Objectifs

Définition des objectifs recherchés par le Territoire :

- Favoriser le développement du triptyque de l'éducation artistique et culturelle : connaissance des œuvres, pratiques des arts et rencontres avec les artistes ;
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la culture, dès le plus jeune âge, sur les différents temps de la journée et de l'année, suivant une logique de parcours d'éducation artistique et culturelle.
- S'appuyer sur les ressources culturelles et patrimoniales locale afin de mettre en valeur l'identité du territoire
- Inscrire dans le quotidien des enfants et des familles le rapport à la création et aux œuvres, favorisant l'expression et la créativité, quelles que soient les disciplines (arts visuels, spectacle vivant...)

Le projet de l'EPCI est de créer une synergie avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux en développant des actions intégrées et collectives au profit d'une mise en valeur du territoire, en particulier à l'attention des publics jeunes, depuis la toute petite enfance.

ARTICLE 2 : Les publics

Le projet s'adresse en priorité aux jeunes de 0 à 25 ans : à la toute petite enfance, au public scolaire des établissements publics (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées). Il permet une ouverture aux autres temps de l'enfant et du jeune (le périscolaire et le temps des vacances scolaires) et un rayonnement sur les familles et les habitants.

Une attention particulière sera portée aux jeunes éloignés de l'offre culturelle et aux jeunes en situation de handicap.

ARTICLE 3 : Engagements des partenaires

3.1 Engagement de l'Etat

La Direction régionale des affaires culturelles s'engage, sous réserve de disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de l'action selon les modalités définies à l'article 4 et se rapportant à l'année civile concernée.

Elle s'engage en outre à apporter ses compétences spécifiques pour enrichir le projet sur les plans artistique et culturel et à accompagner sa mise en œuvre (participation aux comités de suivi, ...).

La DSDEN 27 et la DAAC s'engagent, sous réserve de disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de l'action selon les modalités définies à l'article 4 et se rapportant à l'année civile concernée. Elles veilleront à ce que l'ensemble du CTEJ soit compris et identifié par les équipes pédagogiques des établissements scolaires. Par ailleurs la DAAC propose et finance différents dispositifs d'EAC, qui entrent dans ce cadre. Un volet de formation lié à une ou plusieurs actions pourra être mis en œuvre à destination des enseignants du premier et second degrés.

3.2. Engagement du Département de l'Eure

Le Département de l'Eure s'engage, sous réserve du vote annuel des crédits par la commission permanente, à soutenir financièrement la réalisation de l'action selon les modalités définies à l'article 4 et se rapportant à l'année civile concernée.

Outre sa participation financière (visée à l'article 4 de la présente convention), le Département de l'Eure s'engage à accompagner la mise en œuvre dudit projet (expertise technique, participation aux comités de suivi, orientation sur les ressources utiles au projet...).

3.3. Engagement de l'EPCI

L'EPCI s'engage à mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle en :

- s'appuyant sur des compétences et des modes de fonctionnement professionnels (rémunération des artistes, qualification des intervenants et des artistes, respect de la législation relative au secteur culturel, qualité des conditions d'accueil),
- accueillant les artistes sur son territoire,
- inscrivant les structures culturelles de son territoire dans une logique de réseaux.

Ainsi, elle s'engage à :

- Mettre à disposition un agent chargé de la mise en œuvre et de la coordination de la présente convention,
- Faire appel à des techniciens compétents et habilités pour les missions techniques afférentes.
- Apporter un financement aux actions déterminées
- Mettre à disposition les locaux nécessaires afin d'accueillir les différents volets du projet (Équipements ou espaces culturels nécessaires aux activités artistiques)

ARTICLE 4 : Les modalités de financement du projet

Pour la durée du contrat et afin de permettre la mise en œuvre des objectifs, les signataires contribueront financièrement aux actions. Les engagements financiers sont conditionnés par les enveloppes budgétaires annuelles de chaque partenaire. Un avenant précise le budget de l'année suivante et la participation de chaque signataire. Les éventuels ajustements annuels permettront de redimensionner les actions au regard des moyens mobilisables pour l'année à venir.

La communauté de communes de Normandie Sud Eure centralise l'intégralité des crédits du CTEJ et présente un bilan financier annuel aux partenaires.

Le budget au titre de la saison 2019/2020 est annexé à la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions de suivi et d'évaluation du projet

Un comité de suivi composé des représentants ou services des partenaires financiers et de l'EPCI se réunit au moins une fois par an et autant que de besoin durant la phase de mise en œuvre du projet pour examiner les activités de l'année écoulée et aborder les projets de la saison suivante.

Les travaux du comité de suivi portent notamment sur :

- l'examen du budget prévisionnel ;
- la définition d'une grille d'indicateurs permettant l'évaluation du projet venant de s'achever;
- le bilan financier de l'année précédente ;
- la réalisation des objectifs définis.
- la réorientation éventuelle du projet artistique en accord avec le comité de pilotage
- l'exploration des pistes de pérennisation

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle et de l'évaluation de la convention telle que prévue ci-dessus.

ARTICLE 6 : Communication

Toute communication doit mentionner le conventionnement de l'Etat (Ministère de la Culture et Ministère de l'Education nationale) quels que soient les moyens de communication utilisés. Il conviendra également d'apposer les logos de l'Etat sur tout support graphique et équipement édités, dans le respect de leur charte graphique.

Par l'acceptation de la subvention, l'EPCI s'engage à rendre visible l'aide départementale notamment par l'apposition du logo de marquage du soutien culturel départemental sur l'ensemble des supports de communication (imprimés ou digitaux) et à solliciter la présence du Président du Département aux éventuelles manifestations qui pourront être organisées en lien avec le projet et préciser sa présence sur les invitations inhérentes. La transmission de ce logo spécifique peut être demandée auprès de support-communication@eure.fr.

ARTICLE 7 : Durée, reconduction et dénonciation de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et se terminera au 31 décembre 2022. Elle portera sur l'activité des années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022.

Article 8 : Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliations, arbitrages, etc.).

Interco Normandie Sud Eure



84 rue du Canon
27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

02 32 32 93 01



www.inse27.fr



@Interco Normandie Sud Eure